

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2025_64 - OBJET : Contrat de location triennale avec la société BLACHERE ILLUMINATIONS SAS

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME que le contrat de location de matériel d'illuminations pour les fêtes de fin d'année avec la société BLACHERE est arrivé à expiration.

INFORME qu'il a lieu de passer un nouveau contrat de location.

DECIDE de passer un contrat de location triennale pour le matériel d'illuminations pour les fêtes de fin d'année avec la société BLACHERE ILLUMINATION SAS – ZI Les Bourguignons – 84400 APT, pour un montant annuel TTC de :

Année 2025 : 9557.52 €

Année 2026 : 9525.36 €

Année 2027 : 9525.36 €

La présente location est consentie pour une durée ferme et définitive de 3 années commençant à courir à compter de la date de livraison pour se terminer à la restitution avant le 24 février 2028.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, aux chapitres et article correspondants

Fait à La Fare Les Oliviers, le 17 juillet 2025.

Le Maire

Jérôme MARCILHAC

